

Le rapport des jeunes aux armes

Disciplines concernées : anthropologie, droit, histoire, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie.

Contexte et enjeux

Ces dernières années, différentes affaires d'homicide par arme à feu ou par arme blanche, impliquant parfois des mineurs ou de jeunes adultes, ont suscité l'inquiétude des pouvoirs publics et ont connu un fort écho médiatique. La présence jugée croissante d'armes dans le cadre du trafic de stupéfiants¹ est notamment au cœur des préoccupations. Divers acteurs issus du monde éducatif (PJJ, éducation nationale, etc.) indiquent par ailleurs que les jeunes seraient de plus en plus nombreux à porter des armes et font état d'une fascination croissante d'une partie d'entre eux pour ces objets. Si les armes constituent un sujet de préoccupation dans le champ médiatique, politique, éducatif ou encore judiciaire, elles ont peu été étudiées par les chercheurs.

Les seules données récentes disponibles à ce sujet sont celles produites par les services de l'Etat. Elles ont été récemment compilées dans un rapport parlementaire², commandé par le Premier ministre François Bayrou après l'assassinat à Nantes d'une surveillante par un collégien armé d'un couteau. Le rapport indique que 20 % des mis en cause portant une arme ont moins de 18 ans, ce qui représente environ 3 000 mineurs par an. Par ailleurs, selon les données communiquées par l'Education nationale, 6 257 opérations de fouilles de sacs aux abords des établissements scolaires ont conduit à saisir 364 armes blanches entre mars et juin 2025. Entre février 2024 et février 2025, les signalements relatifs à l'usage d'armes blanches dans les écoles ont enregistré une hausse de 15 %.

Dans le champ scientifique, la seule étude française dédiée à ce sujet date de 2012³. 12 706 élèves de 50 établissements secondaires des agglomérations lyonnaises et grenobloises ont renseigné un questionnaire. 0,9% des répondants déclaraient avoir déjà porté une arme dans les 12 derniers mois (1,6% des garçons et 0,3% des filles). L'étude fait apparaître des prédicteurs du port d'arme tels que le fait d'avoir été victime de violence, le redoublement scolaire ou encore la fréquentation de pairs délinquants. Au-delà de cette étude, conduite il y a près de quinze ans, aucune recherche dédiée à la question des armes n'a été rendue publique en France, contrairement à d'autres pays, anglosaxons notamment⁴. Certains travaux portant sur

¹ Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier, intitulé « Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic », 7 mai 2024.

² Rapport issu de la mission confiée à Naïma Moutchou, députée Horizons, vice-présidente de l'Assemblée nationale, par le Premier ministre François Bayrou, intitulé « mineurs - armes blanches », remis le 28 mai 2025.

³ Bègue, L., Roché, S., & Duke, A. (2016), « Young and armed: a cross-sectional study on weapon carrying among adolescents », *Psychology, Crime & Law*, 22, 455 - 472.

⁴ Par exemple : Haylock S, Boshari T, Alexander EC, Kumar A, Manikam L, Pinder R. (2020), « Risk factors associated with knife-crime in United Kingdom among young people aged 10-24 years: a systematic review », *BMC Public Health*. Sep 25;20(1). Bottiani, J., Camacho, D., Johnson, L., & Bradshaw, C. (2021), « Annual Research Review: Youth firearm violence disparities in the United States and implications for prevention », *Journal of child psychology and psychiatry, and allied disciplines*. Simon, T., Clayton, H., Dahlberg, L., David-Ferdon, C., Kilmer, G., & Barbero, C. (2022), « Gun Carrying Among Youths, by Demographic Characteristics, Associated Violence Experiences, and Risk Behaviors — United States, 2017–2019 », *Morbidity and Mortality Weekly Report*, 71, 953 - 957.

les phénomènes de bandes ou sur les violences entre jeunes abordent toutefois cette thématique pour le cas français⁵, sans en faire un objet de recherche à part entière. Les connaissances sur le rapport des jeunes aux armes et sur les raisons qui poussent certains d'entre eux à en acquérir, à en porter et à en faire usage, apparaissent ainsi lacunaires.

Cet appel à projets vise ainsi à produire des connaissances et des analyses sur les représentations et usages des armes chez les jeunes, notamment ceux faisant l'objet d'un suivi par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il entend également éclairer les dispositifs de prévention et de lutte contre le port d'arme, ainsi que les modalités de prise en charge des mineurs suivis pour des infractions commises avec arme.

Délimitations de l'appel à projets : Les propositions pourront porter uniquement sur les mineurs ou inclure également les jeunes majeurs (jusqu'à 25 ans). En fonction de la problématique retenue, elles pourront cibler ou non les jeunes faisant l'objet d'un suivi pénal. Les équipes de recherche sont également libres de retenir dans leur proposition une définition large ou restreinte des armes, incluant ou non les armes « par destination » (objet détourné de son usage normal pour menacer ou blesser, mortiers d'artifice utilisés dans le cadre des violences urbaines, etc.).

Axes de recherche possibles

Les axes ci-dessous sont proposés à titre indicatif, les propositions de recherche pouvant s'inscrire dans un ou plusieurs axes ou en proposer de nouveaux.

Axe 1 - Les jeunes et les armes : représentations et pratiques

Les armes peuvent faire l'objet d'usages divers : elles peuvent être portées dans une logique défensive, en anticipation d'une potentielle agression (par exemple par des élèves victimes de harcèlement), ou dans une logique de dissuasion (par exemple sur des lieux de vente de stupéfiants). Elles peuvent être utilisées de façon plus offensive, pour des menaces, des agressions, des intimidations ou dans le cadre de rixes. Elles peuvent faire l'objet d'échanges économiques et comportent une fonction symbolique, susceptible de modifier l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes ou celle qu'ils renvoient. Valorisées dans certains espaces de sociabilité et dévalorisées dans d'autres, les armes participent aux rapports de pouvoir entre les jeunes.

- Quels objets les jeunes définissent-ils comme des armes et quelle image en ont-ils ? Leurs représentations varient-elles selon le type d'arme (arme à feu, armes de poing, armes blanches, etc.) et selon les personnes qui les portent (représentants des forces de l'ordre, adultes ou jeunes délinquants, etc.) ?
- Quelles différences constate-t-on selon l'âge, le genre, le milieu social, ou encore le lieu de vie (espaces urbains/ruraux, différentes régions, outre-mer, etc.) dans les représentations vis-à-vis des armes, la tendance à en porter et à en faire usage ? Quelles sont les motivations et les raisons amenant certains jeunes à porter des armes et à en faire usage ? A quoi leur servent-elles ?

⁵ Voir notamment : Mohammed M. (2023), *Y a embrouille. Sociologie des rivalités de quartier*, Paris, Stock, 250 p. Sauvadet T. (2006), *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin. Teko A. (2025), L'empowerment des jeunes des quartiers populaires dans les embrouilles de cités : de l'affrontement à l'expérience de deuil, de la jeunesse problème à la jeunesse ressource, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, CY Cergy Paris Université.

- D'où viennent ces armes ? Comment se les procurent-ils (en boutique, sur internet, via les pairs, via des réseaux criminels) ? Ont-ils acheté ces armes (si oui avec quels fonds), ou leur sont-elles prêtées, échangées, données ?
- Dans quelle mesure l'image que les jeunes ont des armes se construit-elle au sein de leurs environnements familiaux, amicaux, ou au sein du quartier, du groupe de pairs, de la bande délinquante, à l'école ? Quelles sont les représentations collectives produites dans ces espaces de socialisation à propos des armes ? Quels sont les liens entre les constructions sociales de la masculinité / virilité et le rapport aux armes ?
- Dans quelle mesure les supports culturels et médiatiques (films, séries, vidéos, jeux vidéo, publications et salons de discussions des réseaux sociaux, livres, informations télévisuelles, etc.) influencent-ils les représentations que les jeunes ont des armes ainsi que leur tendance à en posséder et à en faire usage ? Quels sont les liens avec leurs représentations de la violence, de la guerre et des conflits ?
- En quoi l'expérience de la victimation (en particulier : être victime de harcèlement, de racket, de violence avec ou sans arme ou d'agressions sexuelles) et la peur de la conflictualité dans certains espaces urbains impactent-elles le rapport des jeunes aux armes ?

Axe 2 - Armes et justice

Si la détention, le transport ou le port d'arme peuvent en soi constituer une infraction, ces faits se greffent souvent à d'autres natures d'affaire : violences avec arme, vols avec arme, affaires de trafic de stupéfiants au cours desquelles des armes sont saisies, etc. L'autorité judiciaire prend ainsi le plus souvent connaissance du port ou de la détention d'armes à l'occasion de la commission d'une autre infraction. Si les statistiques judiciaires, comme celles du ministère de l'Intérieur, ne reflètent donc qu'une partie du phénomène (les situations dans lesquelles les armes sont détenues ou portées sans être utilisées étant nécessairement moins documentées), elles permettent d'analyser les liens entre les différents types d'infractions et les armes. De façon plus générale, cet axe pourra être l'occasion d'analyser le traitement de la question des armes par l'autorité judiciaire.

- Quelle est l'ampleur et quelle est l'évolution des affaires impliquant des armes chez les jeunes ? Quelles sont les différentes catégories d'infraction associées au port, au transport, à la détention et à l'usage d'armes ?
- Quelles sont les armes concernées ? Quel rôle jouent-elles dans les affaires ? Dans quels cas s'agit-il d'un rôle central ou, au contraire, secondaire ? Ce rôle varie-t-il selon les différents types de délinquance (violences interpersonnelles, rixes, trafic de stupéfiants, etc.) ?
- Quelle réponse judiciaire est apportée face aux infractions impliquant des armes ? Comment les différents acteurs de la chaîne pénale considèrent-ils les armes et les prennent-ils en compte dans leurs décisions ?

Axe 3 - Le travail éducatif autour des armes

Les professionnels de la PJJ sont fréquemment confrontés à la question des armes, en premier lieu lorsqu'ils suivent des jeunes poursuivis ou condamnés pour des infractions impliquant des armes. Il arrive également que les jeunes qu'ils suivent soient concernés par la question des armes sans que celle-ci n'ait été judiciairisée (que les jeunes eux-mêmes portent des armes, que leurs pairs en portent ou qu'ils aient été victimes d'agressions ou de violences avec armes).

- Quels sont les enjeux rencontrés par les professionnels vis-à-vis des armes ? Sont-ils fréquemment confrontés à cette question ? Dans quels contextes et comment abordent-ils cette question avec les jeunes ?
- Comment travailler la question des armes avec les jeunes dans le cadre d'un suivi éducatif ? De quels outils et ressources les professionnels disposent-ils à ce sujet ? Quels sont les effets de ces interventions ? Les professionnels parviennent-ils à faire évoluer la perception que les jeunes ont des armes (et notamment de leur dangerosité) ?
- Dans quelles configurations les jeunes sont-ils amenés à dissimuler ou à porter des armes dans les structures de la PJJ ? Quels sont les leviers pour prévenir et faire face à ces situations ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport de nouvelles connaissances vis-à-vis de la littérature scientifique existante.
- La production de savoirs directement mobilisables par les professionnels pour étayer leurs pratiques et/ou susceptibles de nourrir les réflexions autour des politiques publiques.
- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services du secteur public et/ou du secteur associatif.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains.
- L'assise théorique de la proposition et son éventuelle dimension pluridisciplinaire.
- La définition précise de l'objet de la recherche, ainsi que le détail du ou des dispositifs méthodologiques.
- Le strict respect des règles relatives à l'éthique, l'intégrité et la déontologie de la recherche.

Conditions pour candidater

- Peuvent candidater uniquement les institutions publiques (universités, laboratoires...) et les associations exerçant une mission d'intérêt général.
- La/le responsable scientifique doit être affilié à un laboratoire de recherche.

Durée de la recherche

24 mois maximum.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 70 000 euros.

Livrables attendus

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),

- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 3 juillet 2026.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe lauréate.